

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 62 (1936)
Heft: 23

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» L'entente désirée par le Conseil fédéral ne put être obtenue que par de larges concessions du réseau national. Pour chacune des deux lignes en cause, celui-ci dut abandonner les deux tiers de ses droits. Le Lötschberg continuait à acheminer lui-même tout le trafic, mais ne devait plus verser que le 1/9, respectivement les 10 % de son bénéfice net, les frais de traction étant fixés à nouveau. (Ces frais varient de 11,6 à 2,4 cent. par tonne-kilomètre, suivant la nature de la marchandise.)

» La perte de recettes annuelle qui en résulta pour le réseau fédéral est d'environ un demi-million de francs. »

« Vous connaissez peut-être les îles de Saint-Pancrace et de Saint-Apollinaire, dans le lac Majeur, entre Ascona et Brissago.

» Ces îles étaient la propriété d'une « Lady » qui, à grands frais, y avait créé des installations confortables et luxueuses. Dans la période d'après-guerre, la situation financière de la propriétaire des îles se gâta et l'Office des poursuites de Locarno mit les îles aux enchères, en février 1925.

» La presse suisse signala cette mise en vente à ses lecteurs. Pensant qu'il y avait là une occasion d'attirer l'attention des Américains sur notre pays, l'agence des C. F. F. à New-York en parla dans un petit organe intitulé « All about Switzerland » qu'elle publie mensuellement et où elle relève tout ce qui, en Suisse, est susceptible d'intéresser les citoyens des Etats-Unis.

» La vente aux enchères n'eut pas lieu et, en avril 1927, la Lady chargea un Suisse, domicilié aux Etats-Unis, de chercher à y vendre les deux îles, pour 750 000 francs.

» Notre Suisse, bien inspiré, s'adressa, pour remplir sa mission, à l'agence de New-York qui, sans défiance, lui fournit gratuitement tout le matériel dont elle disposait sur Locarno, le lac Majeur et les îles en question. Dans ce matériel, il y avait, en particulier, le numéro de « All about Switzerland » relatant, en 1925, la mise en vente judiciaire de ces îles.

» Dans l'entretemps, en novembre 1927, celles-ci s'étaient vendues pour 356 000 fr.

» Mais les renseignements donnés par notre agence ne devaient pas rester inutilisés. En mars 1928, les C. F. F. recevaient un commandement de payer de 250 000 fr. La Lady, à l'instigation de notre excellent compatriote, qui, il faut le reconnaître, était devenu, aux Etats-Unis, un homme d'affaires de premier ordre, prétendait que notre publication de la mise aux enchères des îles dans « All about Switzerland », avait empêché leur vente à un prix normal. Nous étions la cause de leur dépréciation et devions réparer, en versant un quart de million, le dommage que nous avions causé.

» L'affaire fut plaidée, en février 1930, à Berne d'abord, puis devant le Tribunal fédéral, en juillet de la même année. Celui-ci débouta définitivement la Lady et son inspirateur, notre habile compatriote. »

Déviation du tronçon de la ligne C. F. F. du Wilerfeld, à la gare de Berne.

En mettant en adjudication les travaux de déviation du tronçon de ligne du Wilerfeld, à la gare de Berne, la Direction générale des chemins de fer fédéraux a laissé les entreprises libres de présenter, en plus d'offres basées sur le projet officiel des C. F. F., des soumissions établies d'après d'autres projets. Quinze entreprises ont fait usage de cette possibilité. Ces variantes, dont les auteurs ont reçu chacun une prime allant de Fr. 18 000 à Fr. 1 000, sont exposées dans le bâtiment du

service des marchandises de Weiermannshaus, à Berne, du samedi 31 octobre au dimanche 8 novembre, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures. Les projets ont été examinés par une commission d'experts qui a exprimé son avis dans un rapport très instructif et très documenté auquel la Direction générale des C. F. F. a consacré une description graphique de chacune des « variantes ». Sur la recommandation de cette commission et d'entente avec la centrale des possibilités de travail et les autorités exécutives du canton et de la commune de Berne, la Direction générale des C. F. F. a décidé d'exécuter son propre projet, qui est aussi exposé.

ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Nominations.

Le 7 avril 1936, le Conseil d'Etat du canton de Vaud nommait M. Georges de Rham, professeur extraordinaire de mathématiques à la Faculté des sciences et à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Né le 10 septembre 1903, bachelier ès lettres, licencié ès sciences de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne, M. Georges de Rham fit plusieurs séjours d'étude à l'étranger, en particulier à Göttingen et à Paris. C'est dans cette dernière ville qu'il obtint, en 1931, le grade de docteur ès sciences mathématiques. Durant ces dernières années il fut successivement : maître dans nos établissements d'instruction secondaire, assistant, chef de travaux, puis privat-docent à l'Université où il fit des cours sur la *Théorie des nombres*, la *Mécanique analytique*, la *Physique mathématique* et la *Théorie des fonctions*. M. le professeur G. de Rham est chargé, à l'Ecole d'ingénieurs, du cours d'*Analyse vectorielle*, succédant ainsi à M. le professeur Gustave Juvet dont il fut le collaborateur durant plusieurs années.

Le Conseil d'Etat vient, en outre, de faire appel à M. R. Mercier, le nommant professeur extraordinaire à l'Ecole d'ingénieurs et à la Faculté des sciences et le chargeant, à ce titre, de l'enseignement de la *Mécanique rationnelle*, des *Compléments de Physique* et de la *Physique théorique*. M. Mercier succède à M. B. Mayor dont il fut un brillant élève.

Né en 1904 à Genève, M. R. Mercier obtint, à Lausanne, en 1927, son diplôme d'ingénieur électricien. Durant ses études il suivit divers cours spéciaux de mécanique et de physique mathématique (certificat d'études supérieures). En 1927, il est ingénieur aux Ateliers de construction Oerlikon. En 1928, il devient assistant à la chaire de Physique de l'Ecole polytechnique fédérale. En 1934, il obtint à Zurich le grade de docteur ès sciences. Dès lors il enseigna la Mécanique et la Physique.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Communications du Secrétaire.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central du 28 et du 29 août 1936.

1. Admissions de nouveaux membres. Par voie de circulation, du 10 au 26 août 1936, ont été admis comme nouveaux membres :

MM.

Bitterli Sigmund	Elektr.-Ing.	Langenthal	Berne
Merz Otto	Elektr.-Ing.	Bern	Berne
Elmer Jost	Masch.-Ing.	Bern	Berne
Scheidegger Henri	Masch.-Ing.	Bern	Berne
Stein Theodor	Masch.-Ing.	Bern	Berne
Kutter Fritz, Dr se.techn.ing.chem.		Schaffhausen	Schaffhouse
Schild Robert	Bauingenieur	Zürich	Zurich
Loosser Emil	Architekt	Wildhaus	membre isolé

Dans la séance du Comité central, du 28-29 août 1936, a été admis dans la S. I. A.

Stamm Albert Elektr.-Ing. Olten Soleure

Décès.

Emmanuel Ed., Dr	ing.-mécanicien	Genève	Genève
Prince Ernest	architecte	Neuchâtel	Neuchâtel
Cottier F.-H.	ing.-mécanicien	Mulhouse	Vaudoise
Reymond M.	ing.-mécanicien	Vevey	Vaudoise
Rordorf David	Architect	Zürich	Zurich
Voser Emil	Masch.-Ing.	Zürich	Zurich
Vogt Emil	Architect	Luzern	Waldstätte

2. *Cours d'introduction à l'étude des principaux problèmes de la pollution des cours d'eau et de l'épuration des eaux usées.* Le Comité central approuve la collaboration de la S. I. A. à ce cours organisé par l'Office de renseignement de l'E. P. F. Si le cours bouclait par un déficit une subvention serait accordée au compte du fonds des cours de la S. I. A. Le cours a eu lieu, du 28 septembre au 4 octobre 1936, à l'Ecole polytechnique de Zurich.

3. *Conseil d'honneur suisse.* Le Comité central approuve la composition définitive du conseil suisse d'honneur qui a été soumise au vote écrit des délégués des sections. Les sections sont priées de faire connaître, aussi vite que possible, la composition de leur conseil de section au secrétariat.

4. *Création de possibilités de travail.* Le Comité central décide de discuter de nouveau à fond avec les sections la question de la création de possibilités de travail en Suisse, étant donné que les conditions de travail vont toujours en empirant surtout dans les professions qui dépendent de la construction. Cette question sera abordée dans une conférence des présidents à laquelle seront invités différents membres de la S. I. A. s'intéressant spécialement à cette question. Le Comité central traite les différentes actions et possibilités et prend les décisions nécessaires. Le Comité central discute l'action entreprise à l'étranger avec la « Société suisse des Entrepreneurs », spécialement en ce qui concerne les démarches entreprises auprès des banques privées et de la Banque nationale pour rendre possible le financement de travaux à l'étranger. Le Comité central prend note du fait que M. le Dr H.-E. Gruner qui effectue un voyage d'étude en Iran pour la S. I. A. et le S. B. V. est parti au début de septembre. M. le Dr Gruner effectuera son voyage en Iran selon les accords pris avec le Département politique fédéral, avec le chargé d'affaire suisse, M. le Dr Däniker.

Le Comité central prend note du fait qu'un certain nombre de places à l'étranger surtout en Iran ont pu être remises à des ingénieurs et architectes suisses. Le Comité central décide de participer à une action organisée par l'Office suisse d'expansion commerciale pour améliorer les rapports avec l'Irak.

Le secrétaire rapporte sur son dernier voyage en Allemagne et sur les possibilités d'y faire occuper des places par des ingénieurs et des architectes suisses. L'action pour la création de possibilités de travail doit être continuée dans le sens suivi jusqu'à présent.

5. *Centenaire de la S. I. A., les 4 et 5 septembre 1937, à Berne.* Il est décidé de constituer un comité d'honneur comprenant quelques personnalités en vue. Le Comité central discute le programme du centenaire avec une délégation du Comité de la section bernoise. La partie officielle aura lieu dans la cathédrale de Berne. M. Nafé, rédacteur de la publication centenaire, rapporte sur ses démarches.

6. *Conférence des présidents.* La prochaine conférence des présidents aura lieu samedi, 21 novembre 1936, à Zurich. L'ordre du jour comprend la révision des statuts sur la base du projet du C. C. et l'action pour la création de possibilités de travail.

7. En outre le Comité central étudie différentes questions : Organisation d'un cours sur l'isolation phonique des bâtiments ; Participation à une exposition d'architecture en Egypte ; Publication de normes pour les barrages ; Participation à une association des intellectuels suisses ; Etat de l'action pour la protection des titres, etc., etc.

Zurich, le 30 septembre 1936.

Le Secrétariat.

Notice annexe N° 105 aux « Principes à observer dans l'organisation des concours d'architecture ».

Pour remédier à plusieurs difficultés, qui se sont montrées dernièrement dans des concours, la commission des concours a proposé au Comité central la modification suivante du texte du chiffre 20 de la Notice annexe :

Les personnes ayant pris part à l'élaboration d'un *avant-projet* servant de base à un concours n'ont pas le droit de prendre part à celui-ci comme concurrentes ou comme membres du jury, soit directement, soit indirectement. Si des avant-projets ont été élaborés précédemment ils devront être portés à la connaissance de tous les concurrents.

Cette proposition a été acceptée par le C. C. La nouvelle rédaction du chiffre 20 entre donc en vigueur et nous prions les membres de la S. I. A. et les autres intéressés de bien vouloir en tenir compte à l'avenir.

Zurich, le 17 octobre 1936.

Le Secrétariat.

Cotisations arriérées.

Cette année encore, de nombreux recouvrements de la cotisation (12 fr. 25 ou 6 fr. 25) pour l'année 1936 sont rentrés « impayés », soit que l'intéressé ait été absent, soit qu'il n'ait pas donné d'instructions à son entourage, soit qu'il ait confondu cette cotisation « centrale » avec celle qui concerne les sections.

A cette occasion, le Secrétariat de la S. I. A. rappelle aux membres de la Société qu'outre la cotisation visant leur section, ils ont, conformément à l'article 47 des statuts, à payer une contribution en faveur de la Société. Les retardataires, surtout des Sections de Genève, Neuchâtel et Vaud, sont priés de s'acquitter par versement au compte de chèques VIII. 5594, Zurich.

Zurich, le 12 octobre 1936.

Le Secrétariat.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Séance administrative et conférences.

Vendredi, 13 novembre, à 20 h. 15, Hôtel de France : Assemblée administrative et conférence de M. Virieux, architecte cantonal.

Samedi 14 novembre, salle Tissot, Palais de Rumine, conférences organisées, avec le concours de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, par le Groupe professionnel des ingénieurs s'occupant de travaux en acier et en béton armé.

*10 h. 15 Communication de M. le professeur A. Paris, ingénieur, sur le sujet : *Mise en tension préalable des armatures dans le béton armé. Son principe, son calcul théorique et ses modes d'application.**

*14 h. Communication de M. le professeur Dr A. Stucky, ingénieur, sur le sujet : *Le barrage des Beni-Bahdel (Algérie) — Barrage en béton armé à voûtes de 20 m de portée — Projections lumineuses.**

15 h. Discussion.

BIBLIOGRAPHIE

L'organisation commerciale des chemins de fer fédéraux suisses, par Maurice Paschoud, membre de la Direction générale des chemins de fer fédéraux. — Librairie Payot & Cie. — Fr. 2.50.

Cette brochure, de 95 pages (15/23 cm), est la publication, impatiemment attendue, du « cours » fait par M. M. Paschoud, l'hiver dernier, dans un des plus grands auditoires du Palais de Rumine qui, malgré son volume imposant, suffisait à peine à accueillir tous les auditeurs avides d'entendre un exposé clair, ordonné et vériquique de questions où fleurissent pas mal de légendes, de préjugés et de contre-vérités...

Quand M. Paschoud analyse des notions d'un caractère plutôt subtil, telles que celle du « prix de revient partiel », par exemple, il le fait en homme qui a pratiqué longtemps l'enseignement, évoquant des considérations concrètes qui aident grandement à rendre ces notions familières à chacun. Mû par ce souci d'ordre pédagogique, il s'attache à définir et à différencier les uns des autres les vocables techniques (trafic interne, trafic direct suisse, trafic direct international, trafic de transit international, par exemple), objets, si souvent d'interprétations erronées.

Ce petit livre est une véritable « initiation » à l'organisation commerciale des C. F. F. Afin de donner à ceux de nos lecteurs qui ne la connaissent pas une idée de la « manière » de M. M. Paschoud, nous avons reproduit, ci-devant, deux passages de son ouvrage, dont le premier est relatif au *partage du trafic* et le second, au *service de publicité*.